

DIRECTION OPÉRATIONNELLE DE BOUIRA

SOUS-DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU TRANSPORT

Réf: AT/DO/SDTO/DRT/106/2019

Bouira le: 30/07/2019.

*A*

*Monsieur le Gérant de l'entreprise*

*ETPH ABDELATIF Bachir*

Objet : Première mise en demeure.

*Suite à la sortie effectuée sur site ce jour le : 22/07/2019, par notre commission technique, qui a constaté :*

- L'absence de votre entreprise sur le chantier et le non achèvement des travaux de Génie civil et la pose du câble à Fibres optiques entre MSAN Ath Yakhlef et le site 4G ATM.*
- Délais d'exécution contractuel est achevé depuis le 08/07/2019.*
- La remise à l'état « Bitumage » de la micro-tranchée sous la chaussée n'est pas conforme à l'exigence du CDC (Normes et recommandations d'AT).*

*J'ai le regret de vous informer que je vous mets en demeure pour la première fois afin de procéder en urgence pour refaire et achever les travaux de Génie civil et la pose du câble à Fibres optiques entre MSAN - Site 4G ATM d'Ath Yakhlef, wilaya de Bouira, selon l'ODS, N°:033/DO/2019 du : 23/05/2019 et ce dans un délai n'excédant pas les quarante huit heures (48h).*

*Faute de quoi, il vous sera appliqué des réserves coercitives prévues par la réglementation en vigueur (Résiliation du contrat et mise à la liste noire des entreprises défailtantes).*

Le Directeur :

  
Directeur Opérationnel de Bouira P/i  
Signé : M. Toufik ZAHAR